

NOTE D'INFORMATION OCTOBRE 2006

A VOS AGENDAS

15 OCTOBRE 2006 :

Versement des cotisations de sécurité sociale, de chômage et de retraite aux différents organismes au titre des salaires versés au cours du troisième trimestre 2006.

31 OCTOBRE 2006 :

Assurance vieillesse des artisans et commerçants.

NOUVEAUTES

Les salariés

Le salarié de plus de 45 ans a droit à un entretien professionnel, tous les cinq ans, avec son responsable hiérarchique, au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans l'entreprise, sur ses compétences, ses besoins de formation, sa situation et son évolution professionnelle.

Un CDD de 18 mois pour les plus de 57 ans, renouvelable une fois, peut être conclu pour les demandeurs d'emploi depuis plus de trois mois.

Stage en entreprise : un stagiaire ne peut pas être « utilisé » pour remplacer un salarié. Il ne peut pas exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail. Le stage doit être rémunéré au-delà de trois mois consécutifs.

L'entreprise : Aménagements concernant la taxe sur les véhicules de société

L'instruction du 22 septembre 2006 réforme l'article 14 de la loi de finances pour 2005 et fournit de nouvelles précisions.

Son site : opticar.fr.



FORMATION SUR LES RETRAITES PAR CAPITALISATION

Nous comparons la rentabilité de 8 possibilités de capitalisation : PERP, Assurance-Vie, Article 83, Article 39, Contrat Madelin, PEE, PERCO, etc...

Le Lundi 30 octobre 2006 de 16h à 18h

Au cabinet ROCHE & CIE – 25 Quai Saint Vincent – 69001 LYON

M. ou Mme

Représentant légal de la société

Adresse

ASSISTERA

N'ASSISTERA PAS